

## DELIBERATION N°CS2021-09-005/2

## Approbation du budget prévisionnel principal du SMGEAG (Septembre à Décembre).

L'an deux-mille vingt et un, le vingt-quatre septembre à seize heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Ary CHALUS			X	
2	M. Jean-Louis FRANCISQUE	X			
3	Madame Sylvie GUSTAVE dit DUFLO	X			
4	M. David MONTOUT	X			
5	M. Guy LOSBAR		X		
6	M. Ferdy LOUISY			X	
7	M. Jean-Philippe COURTOIS			X	
8	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE			X	
9	Mme Claudine BAJAZET	X			
10	M. Adrien BARON	X			
11	M. Camille ELIZABETH	X			
12	M. Philippe DEZAC	X			
13	M. Eric LATCHOUMANIN	X			
14	M. Emmerly BEAUPERTHUY			X	
15	Mme Myriam Lucie BROSIUS	X			
16	Mme Nicole Edouard Marie Franze SINIVASSIN	X			
17	M. Fabert MICHELY	X			
18	M. Justin DESSOUT			X	
19	Mme Maddy GARGAR	X			
20	M. Didier MERIDAN	X			
21	M. Jean BARDAIL				X
22	M. Edouard DELTA	X			
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN	X			
24	M. Blaise MORNAL			X	
25	M. Thierry ABELLI	X			
26	M. Héric ANDRE	X			
27	M. Alain LEON	X			
28	M. Jules OTTO			X	

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Myriam Lucie BROSIUS est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.....



## LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ,
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2021-09-001/1 portant élection du président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU L'instruction comptable M49 ;
- VU L'instruction comptable M57.

**Considérant le rapport du Président :**

Le rapport de présentation du budget principal prévisionnel du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe est joint à la présente délibération.

Il est par ailleurs proposé que le vote de ce document se fasse par chapitre, du fait de la souplesse qu'offre cette formule en termes de virements internes de crédits permettant de s'adapter aux impératifs de la gestion.

**Où il le rapport du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des membres présents,**

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 28		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le budget principal prévisionnel du SMGEAG (septembre à décembre). Celui-ci est réputé voté par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

**ARTICLE 2 : D'ARRÊTER** le budget prévisionnel principal aux montants suivants :



		Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	Crédits votés en 2021	34 031 091 €	34 031 091 €
	Restes à réaliser de 2020		- €
	Résultat de fonctionnement 2020 reporté (R002)		
	<b>Total Section de Fonctionnement</b>	<b>34 031 091 €</b>	<b>34 031 091 €</b>
Section d'investissement	Crédits votés en 2021	10 567 585 €	10 567 585 €
	Restes à réaliser de 2020		
	Résultat d'investissement 2020 reporté (D001)		
	<b>Total Section d'Investissement</b>	<b>10 567 585 €</b>	<b>10 567 585 €</b>
		<b>44 598 675 €</b>	<b>44 598 675 €</b>

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition  
Le Président,



Jean-Louis FRANCISQUE



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)





**Syndicat Mixte de Gestion  
de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe**



**Rapport de présentation des budgets  
(septembre à décembre 2021)**

Le contexte particulier qui préside à l'élaboration et à la présentation de ces documents budgétaires justifie amplement que soient rappelés la méthode utilisée et leurs contenus.

Le Budget Primitif (BP) 2021 est un document budgétaire prévisionnel. C'est la décision essentielle pour le démarrage de notre nouvelle structure SMGEAG.

Ce budget primitif revêt un caractère doublement historique à la fois parce que c'est le premier document de cette nature qui émane du SMGEAG et parce que le SMGEAG est une structure naissante.

C'est un document qui ambitionne d'afficher un fort contraste avec la période précédente et ses insuffisances.

Il affirme d'emblée le cadre et la dynamique dans lesquels s'inscriront les décisions du SMGEAG et actions dans l'immédiat et dans les mois et années à venir.

Celles-ci viseront toutes à produire et fournir de l'eau de qualité, en quantité suffisante pour satisfaire les besoins vitaux de nos concitoyens en recherchant, dans un esprit de solidarité collective, l'objectif d'un prix uniformisé et commun pour tous.

Il y a urgence à mettre un terme à ces coupures de distribution d'eau fréquentes et de durées variables, en luttant activement contre la déperdition de près de 60% de la matière première qu'est devenue l'eau par la recherche permanente de l'amélioration de la performance du réseau, sa requalification et sa mise aux normes.

Il en est de même en matière d'assainissement dont plus des 4/5èmes des équipements sont non conformes, obsolètes et ne remplissent pas le rôle attendu d'eux, du fait de la longue léthargie dans laquelle ont été placés leur entretien et leur maintenance ou du fait de choix techniques non appropriés.

Il importe de recréer un climat de confiance entre l'utilisateur, qui a droit à un service public de qualité, et le nouvel acteur qu'est notre Syndicat, dont la création a été très favorablement reçue et dont l'action bénéfique est attendue de tous.

C'est aussi dans cette optique que sera engagée une série d'aménagements devant faciliter et moderniser l'accueil du public, notamment par l'installation de bornes de paiement automatique afin de mettre un terme à ce triste spectacle de longues files d'utilisateurs attendant leur tour pour payer leurs factures.

Nous devons également faire un effort pour intégrer et créer un esprit d'appartenance à une équipe unique, nos salariés dont la prise en charge constitue le poste principal de notre compte de fonctionnement pour plus de 15 millions d'euros.

Tels sont les principes généraux qui ont présidé à l'élaboration de ce budget et qui se déclinent, dans ce document, à la lumière de quatre (4) des traits caractéristiques majeurs de notre action future.

D'abord, en termes d'activité, ce budget affiche un certain volontarisme non seulement dans la poursuite mais aussi dans l'intensification et l'amplification des opérations engagées par les opérateurs historiques.

Ensuite, parce qu'il permet, d'ores et déjà, d'augmenter très sensiblement la recherche active des fuites et le remplacement des branchements défectueux, dont les effets unanimement dénoncés sont considérés comme des fléaux par la population.

Et puis, il fait la place à un effort marqué pour améliorer l'accueil de la clientèle dans des locaux réaménagés et modernisés. A ce titre, il est notamment prévu de doter par étape toutes les agences de moyens modernes de paiement.

Enfin, un renfort technique est opéré par le biais du lancement d'études de maîtrise d'œuvre, seule à même de permettre la conduite d'une politique pluriannuelle d'une ampleur sans précédent pour la Guadeloupe. Nous devons nous fixer pour objectif d'avoir 2 années d'avance en matière d'études prêtes pour atteindre un niveau d'investissement de 30 millions par an en rythme de croisière.

Sur le plan de la technique budgétaire, les règles de la comptabilité publique fixées et explicitées dans l'instruction comptable M49 dans un premier temps, mais également la M57, sont strictement respectées.

Trois budgets sont présentés : PRINCIPAL – EAU – ASSAINISSEMENT –

Le budget SPANC a été incorporé au budget assainissement, comme pratiqué antérieurement par la plupart des opérateurs historiques. Ceux de la DECI et de la GEPU, nouvelles compétences à la charge du SMGEAG depuis la loi n°2021-513 du 29 avril 2021, en l'absence de données antérieures feront l'objet d'une décision modificative après réalisation d'un état des lieux.

Compte tenu de ce qui précède, les trois documents présentés couvrent l'intégralité des compétences dévolues au SMGEAG.

Par ailleurs, le vote par chapitre, offre une souplesse en termes de virements internes de crédits permettant de s'adapter aux impératifs de la gestion.

Le contenu de ces documents, quant à lui, s'est attaché à permettre une transition sans rupture ni heurt pour la reprise des opérations conduites par les opérateurs précédents.

Aussi, les sections d'investissement retracent la compilation des opérations en cours aussi bien en eau potable qu'en eaux usées, déjà engagées au 1<sup>er</sup> septembre 2021 et dont les marchés ont été notifiés aux attributaires et ne nécessitant, à quelques exceptions près, aucun apport supplémentaire en fonds propres pour assurer leur réalisation.

Pour leur part, les sections de fonctionnement énumèrent l'ensemble des postes de charge pesant maintenant sur le SMGEAG après agrégation des inscriptions collectées dans les comptes des opérateurs précédents.

De manière plus précise, le budget principal est la somme des deux autres consacrés à l'Eau potable et à l'Assainissement.



Il se monte à 44,5 millions d'euros dont 34 millions d'euros pour celui de l'Eau et 10,5 millions pour l'assainissement.

Nos principales recettes sont constituées de la dotation initiale décidée par les organismes fondateurs à hauteur de 16,250 millions d'euros, du produit des ventes d'eau à hauteur de 17,781 millions d'euros et des différentes contributions obtenues auprès des Co-financeurs, de nos actions et opérations d'investissement.

Nos dépenses pour leur part concernent :

En matière d'eau potable, et en parfaite coordination avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental qui conservent, pour une période limitée, la maîtrise d'ouvrage de ce qui avait été entrepris avant la création de SMGEAG.

Notre structure s'est engagée résolument dans le renforcement de nos immobilisations dans le cadre de la troisième phase du plan d'action prioritaire de poursuite de la lutte contre la déperdition à hauteur de 2,5 millions € ;

La réhabilitation de l'usine de Belin (Port-Louis) et la construction d'un réservoir pour la ville de Port Louis, absorberont pour leur part 1,4 million € ;

Et puis, la poursuite d'études de maîtrise d'œuvre en cours pour 0,4 million €.

Soit un total d'opérations de 4,6 millions €

Pour ce qui a trait à l'assainissement, sont programmées :

La mise en conformité du système d'assainissement collectif de Wonche-Dalclat-Dorville (Baie-Mahault) pour 3,3 millions € ;

La mise aux normes de l'autosurveillance de la STEP et des principaux postes de refoulement de la Pointe-à-Donne (Jarry) à hauteur de 0,298 million € ;

La réhabilitation des postes de refoulement principaux des STEP de Trioncelle et Pointe-à-Donne (Baie-Mahault) ainsi que celle de la mini-step de Calvaire (Baie-Mahault) pour 85 000 € ;

La réhabilitation des réseaux de la Marina (Gosier) pour un coût de 90 000€ ;

La réhabilitation du pont racleur du bassin de clarification de Pointe-à-Donne (Jarry) pour 80 000€ ;

Le renouvellement du réseau de la rue des Fougères (Baie-Mahault) pour un montant de 0,902 million € ;

La fin des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif de Grand-Anse (Trois-Rivières) pour 0,700 million € ;

Les travaux de réparation et de dévoiement d'un réseau d'eaux usées Avenue Gaston Feuillard (Basse-Terre) pour 0,265 million € ;

La mise en place d'un surpresseur pour l'usine de la Plaine (Trois-Rivières) à hauteur de 0,370 million € ;

La reconfiguration du réseau des eaux usées de Pointe d'Or ouest (Les Abymes) à hauteur de 0,411 million € ;

La poursuite de la maîtrise d'œuvre de la création du système d'assainissement à Petit-Canal pour 13 790 € ;

Les travaux de création du système d'assainissement de Petit-Canal pour 43 160€.

Enfin et pour permettre au conseil de surveillance, nouvellement créé, de jouer pleinement son rôle, une dotation pour études de 20 000,00 euros a également été prévue.

Ces budgets dégagent un excédent de ressources de la section de fonctionnement de 7,824 millions € permettant, par prélèvement au profit de la section d'investissement, d'assurer le remboursement de l'amortissement (capital) de la dette financière et l'autofinancement des investissements à réaliser au cours du quadrimestre.

Gosier, le 6 octobre 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE



<p>Numéro SIRET 903 001 121 00016</p>	<p><b>SMGEAG</b> Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe</p>
---	---

POSTE COMPTABLE : AGENCE COMPTABLE DU SMGEAG

**SYNDICAT MIXTE OUVERT**

M. 49 (1)

**BUDGET PRIMITIF**

BUDGET : SMGEAG PRINCIPAL (2)

**ANNEE 2021**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe



**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA GUADELOUPE**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>Y D T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	34 031 050,58	34 031 050,58
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>34 031 050,58</b>	<b>34 031 050,58</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>Y D T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	10 567 584,70	10 567 584,70
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>10 567 584,70</b>	<b>10 567 584,70</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>44 598 635,28</b>	<b>44 598 635,28</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

- (1) Au budget primitif les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les affectations rectificatives au budget et aux révisions, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans intervention avec ceux des exercices antérieurs du même exercice.
- (2) A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des éléments. Pour le section d'exploitation, les RAR sont calculés par l'ensemble des dépenses engagées n'ayant pas donné lieu à service (2) au 31 décembre de l'exercice précédent. En recette, il s'agit des recettes constatées au 31/12/01 et qui n'ont pas été encaissées au 31/12 de l'exercice précédent.
- (3) Pour la section d'investissement les RAR correspondent aux dépenses engagées non payables au 31/12 et les crédits antérieurs liés au/aux exercices de la composition des engagements et aux résultats de l'exercice précédent et y compris les RAR de l'exercice précédent.
- (4) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
- Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- Total du budget = Total des crédits d'exploitation + Total de la section d'investissement.



## SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA GUADELOUPE

## BUDGET PRINCIPAL SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

DU

01/09/2021

AU

31/12/2021

Chap.	LIBELLE (1)	Proposition	Vale
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>7 879 415,28 €</b>	- €
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	786 068,66 €	- €
605	Achat de matériel, équipements et travaux (incorporés aux ouvrages)	976 014,34 €	- €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	919 249,18 €	- €
6062	Produits de traitements	444 839,57 €	- €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	147 278,37 €	- €
6064	Fournitures administratives	- €	- €
6066	Carburants	109 602,04 €	- €
6068	Autres matières et fournitures non stockées	880 000,00 €	- €
6071	Compteurs	- €	- €
611	Sous-traitance générale	590 653,79 €	- €
6122	Crédit-bail mobilier (peut être subdivisé comme le compte 21)	- €	- €
6125	Crédit-bail immobilier (peut être subdivisé comme le compte 21)	- €	- €
613	Locations	- €	- €
6132	Locations immobilières (peut être subdivisé comme le compte 21)	385 195,48 €	- €
6133	Locations mobilières (peut être subdivisé comme le compte 21)	516 198,63 €	- €
61521	Ent. réparation bâtiments (ouvrages)	- €	- €
61523	Entret. rép. réseaux	386 666,67 €	- €
61528	Entret. rép. divers	94 166,67 €	- €
61531	Matériel roulant	25 882,81 €	- €
61538	Autres biens mobiliers	- €	- €
6156	Maintenance (à subdiviser comme le compte 21)	88 149,40 €	- €
616	Primes d'assurance	- €	- €
6161	Multirisques	48 308,90 €	- €
6162	Assurance obligatoire - dommage construction	- €	- €
6168	Autres assurances	- €	- €
617	Etudes et recherches	58 387,53 €	- €
618	Divers	600 000,00 €	- €
6256	Missions	- €	- €
6257	Réceptions	12 000,00 €	- €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	- €	- €
6261	Frais d'affranchissement	181 381,48 €	- €
6262	Frais de télécommunications	221 671,78 €	- €
627	Services funéraires et assimilés	- €	- €
628	Divers	407 700,00 €	- €
012	<b>CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES</b>	<b>15 580 000,00 €</b>	- €
6333	Participation des employés à la formation professionnelle continue	- €	- €
6334	Participation des employés à l'effort de construction	- €	- €
6335	Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'app	- €	- €
6336	Cotisations au centre national et au centre de gestion	- €	- €
6338	Autres	- €	- €
6411	Traitements, salaires et appointements	15 580 000,00 €	- €
014	<b>Atténuation de produits</b>	<b>1 385 929,47 €</b>	- €
7012	Taxes & Redevances	- €	- €
701249	Reversement aux agences de l'Eau	1 153 973,28 €	- €
706249	Reversement aux agences de l'Eau	231 956,20 €	- €



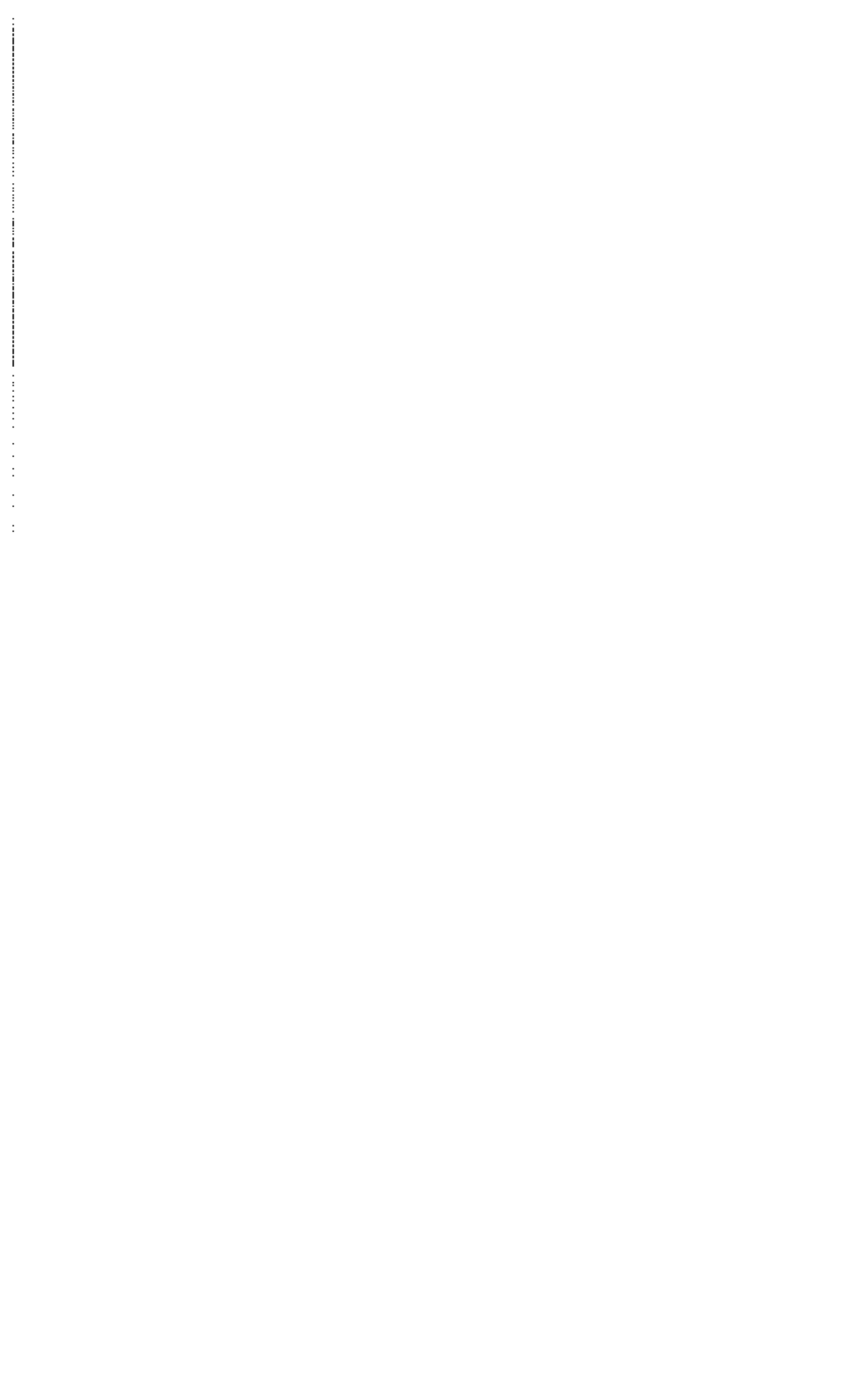


SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA GUADELOUPE

65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	200 000,00 €	- €
658	Charges diverses de gestion courante	200 000,00 €	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DE SERVICE</b>		<b>25 045 344,75 €</b>	<b>- €</b>
66	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	761 274,49 €	- €
661	Charges d'intérêts	- €	- €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	366 594,14 €	- €
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	- €	- €
6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	- €	- €
6618	Autres charges d'intérêts	- €	- €
665	Escomptes accordés	- €	- €
666	Pertes de change	- €	- €
667	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	- €	- €
668	Autres charges financières	394 680,36 €	- €
6681	Indemnités pour remboursement anticipé emprunt	- €	- €
6688	Autres charges financières	- €	- €
67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	400 000,00 €	- €
6717	Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	- €	- €
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	400 000,00 €	- €
672	Reversement de l'excédent sur opérations de rattachement	- €	- €
678	Autres charges exceptionnelles	- €	- €
68	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATI</b>	- €	- €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	- €	- €
022	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	- €	- €
	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>26 206 619,25 €</b>	<b>- €</b>
042	<b>EXPLOITATION TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	- €	- €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et o	- €	- €
6866	Dotations aux dépréciations des éléments financiers	- €	- €
023	<b>VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT</b>	7 824 471,34 €	- €
023	Virtut à la section d'investissement	7 824 471,34 €	- €
<b>TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTIS</b>		<b>7 824 471,34 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>7 824 471,34 €</b>	<b>- €</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>34 031 090,58 €</b>	<b>- €</b>
--	--	------------------------	------------

		+	
	<b>RESTES A REALISER N-1</b>	0,00	
		+	
	<b>D002 RESULTATS REPORTEES</b>	0,00	
		=	
	<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES</b>	<b>34 031 090,58</b>	



## SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA GUADELOUPE

## BUDGET PRINCIPAL SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

DU 01/09/2021

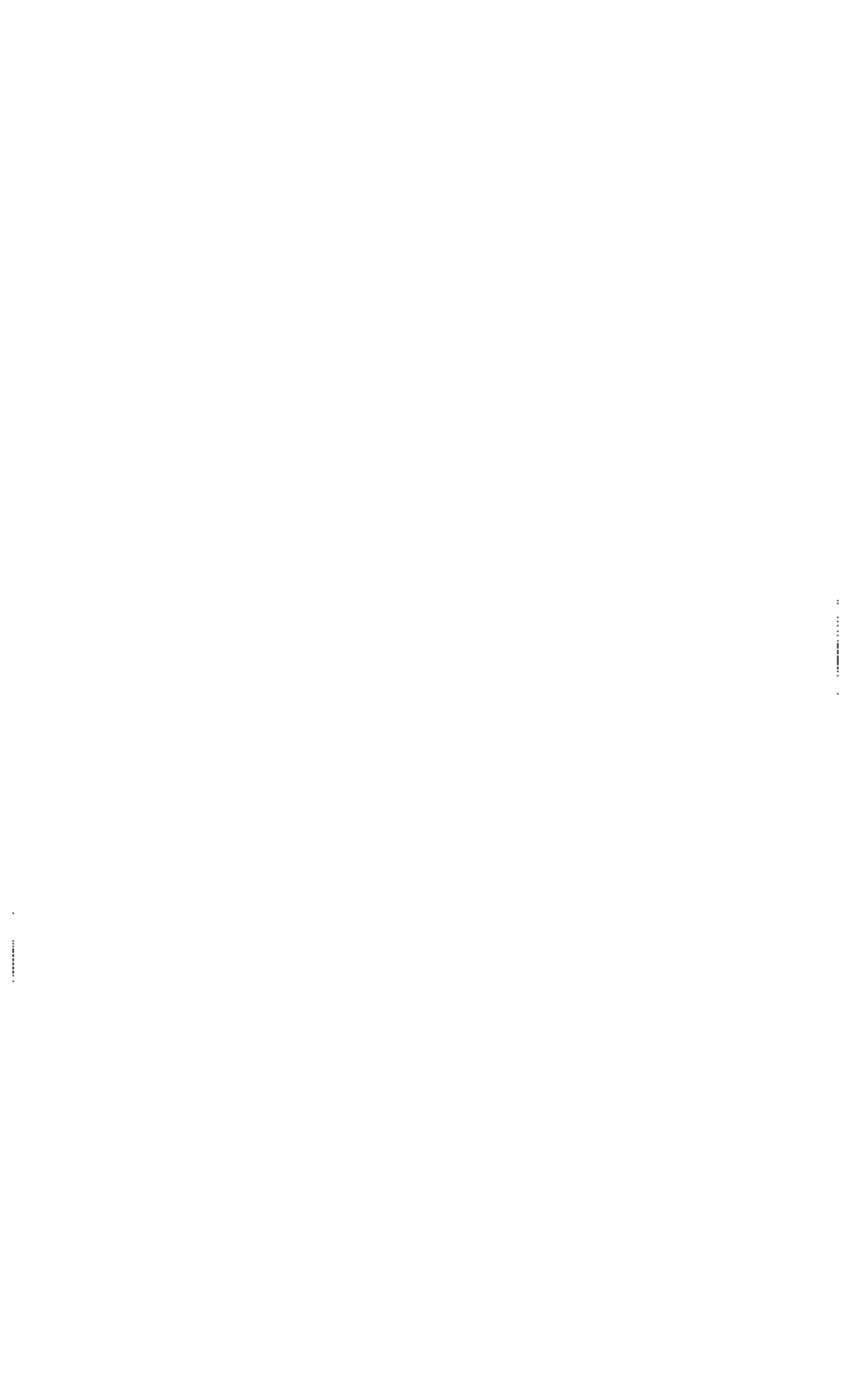
AU 31/12/2021

Chap.	Libellé (f)	Proposition	Vote
70	VALDE PROD FABRI, PRESTAT <sup>o</sup> DE SCES, MSES	17 781 090,58 €	- €
70111	vente eau abonnés	8 712 073,24 €	- €
70112	Abonnement Eau	914 410,18 €	- €
70118	Autres ventes d'eau	- €	- €
70121	Octroi de Mer	- €	- €
70123	Préservation de la ressource	1 182 685,80 €	- €
70124	Lutte contre la Pollution	1 558 138,50 €	- €
704	Travaux	- €	- €
70611	Redevance asst colle	4 359 824,36 €	- €
70612	Redevance MRA	1 053 958,51 €	- €
7062	Redevance asst	- €	- €
7068	Autres presta <sup>o</sup> servi	- €	- €
7087	Remboursement de frais	- €	- €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	16 250 000,00 €	- €
747	Subvention et participation des collectivités territoriales	16 250 000,00 €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	- €	- €
757	Produits spécifiques	- €	- €
7588	Autres produits divers	- €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICE</b>		<b>34 031 090,58 €</b>	<b>- €</b>
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	- €	- €
721	Prod. immobilisée immos incorporelles	- €	- €
722	Prod. immobilisée immos corporelles	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €
7718	Autres pdts exceptionnels sur opérations de gestion	- €	- €
774	Subventions Exceptionnelles	- €	- €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	- €	- €
778	RECETTES EXCEPTIONNELLES	- €	- €
78	REP AMORT, DEPRECIAT <sup>o</sup> ET PROV	- €	- €
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	- €
013 641	Charges De Personnel	- €	- €
64198	Autres-Remboursement	- €	- €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>34 031 090,58 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>34 031 090,58 €</b>	<b>- €</b>

+ RESTES A REALISER N-1 0,00

+ R002 RESULTATS REPORTEES 0,00

= TOTAL DES RECETTES CUMULEES 34 031 090,58 €



## SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA GUADELOUPE

DU

01/09/2021

AU

31/12/2021

## BUDGET PRINCIPAL SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

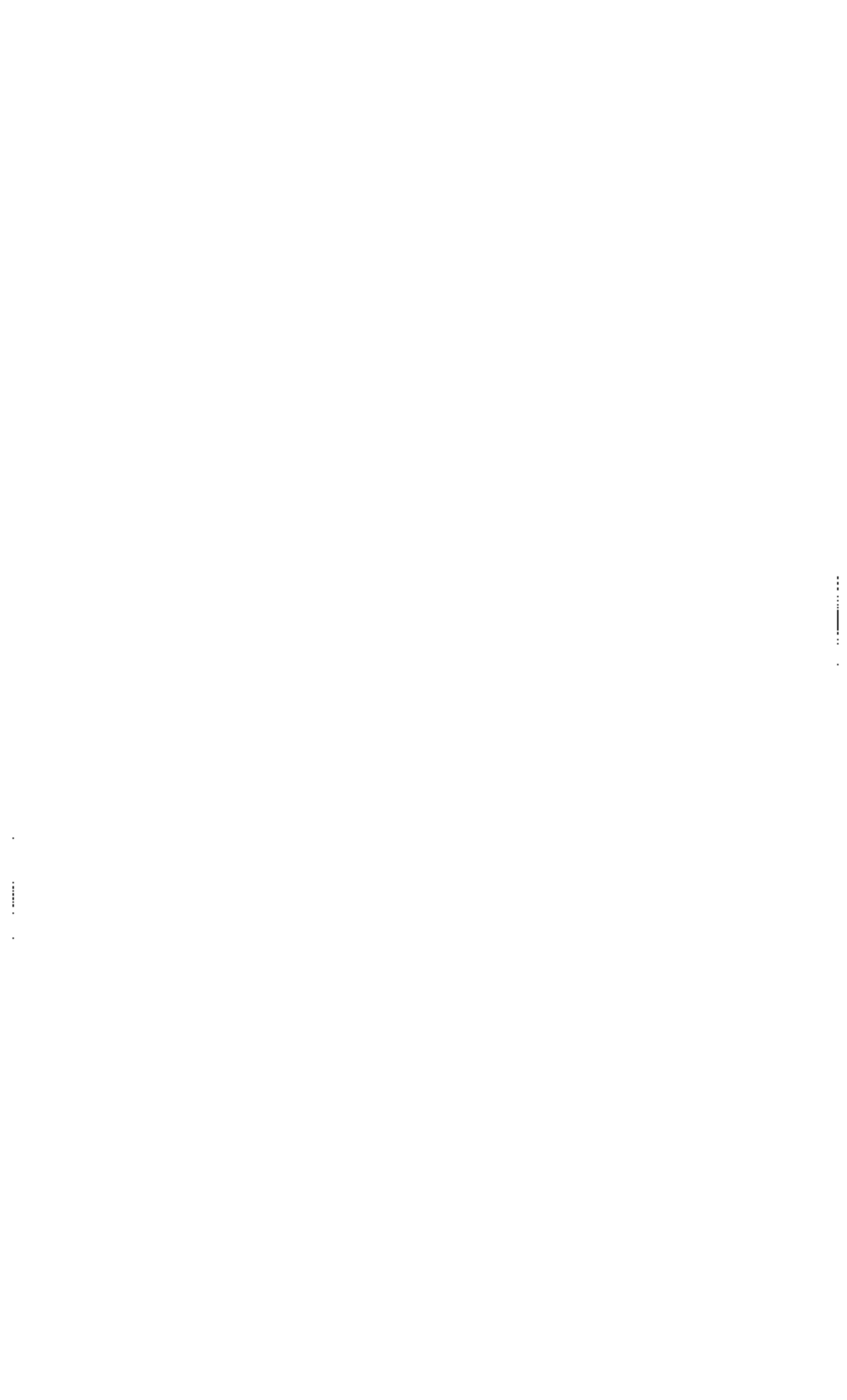
## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE (3)
011	Charges à caractère général	7 879 415,28 €	- €
012	Charges de personnel frais assimilés	15 580 000,00 €	- €
014	Atténuation de produits	1 385 929,47 €	- €
65	Autres charges de gestion courante	200 000,00 €	- €
	<b>Total des dépenses de gestion de service</b>	<b>25 045 344,75 €</b>	<b>- €</b>
66	Charges financières	761 274,49 €	- €
67	Charges exceptionnelles	400 000,00 €	- €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>26 206 619,25 €</b>	<b>- €</b>
023	Virement section investissement	7 824 471,34 €	- €
042	Exploitation transfert entre sections	- €	- €
	<b>EXCÉDENT</b>	<b>7 824 471,34 €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>34 031 090,58 €</b>	<b>- €</b>

34 031 090,58 €

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE (3)
70	Valeurs de produits fabriqués, prestats* de secs, marchandises	17 781 090,58 €	- €
74	Subventions d'exploitation	16 250 000,00 €	- €
75	Autres produits de gestion	- €	- €
	<b>Total des recettes de gestion de service</b>	<b>34 031 090,58 €</b>	<b>- €</b>
72	Production immobilisée	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	- €
013 641	Charges de personnel	- €	- €
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>34 031 090,58 €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>34 031 090,58 €</b>	<b>- €</b>



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA GUADELOUPE

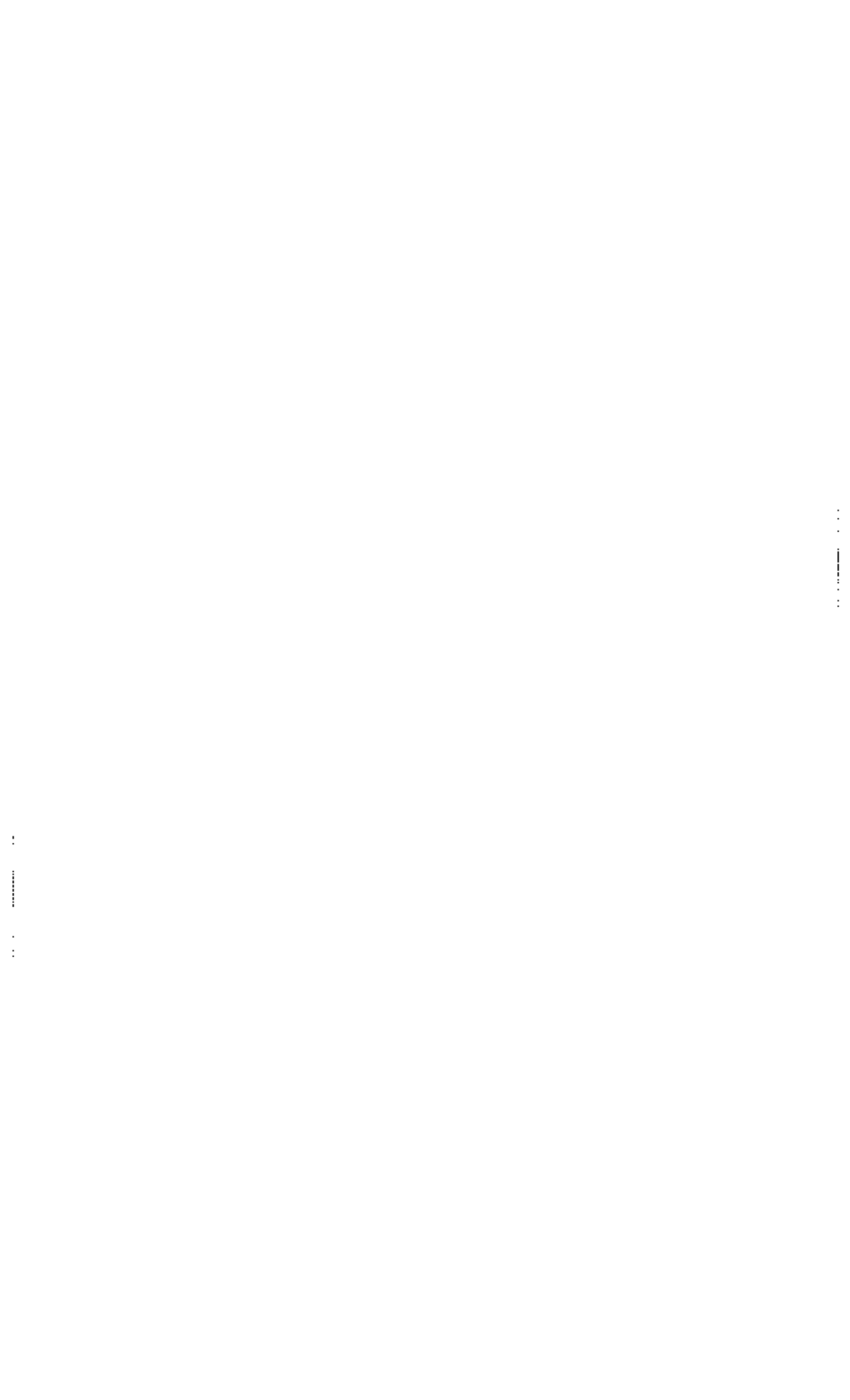
BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

DJ 01/09/2021

AJ 31/12/2021

Chap.	Libellé (1)	Proposition	Vote
20	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>180 000,00 €</b>	<b>- €</b>
2031	Frais d'études	20 000,00 €	- €
2033	Avis d'insertion	- €	- €
2051	Logiciels acquis	160 000,00 €	- €
208	Autres immobilisations incorporelles	- €	- €
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS</b>	<b>1 352 359,66 €</b>	<b>- €</b>
21355	IGAAC Bâtiment administratif	- €	- €
2138	Autres constructions	- €	- €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	738 539,24 €	- €
21532	Réseaux d'assainissement	- €	- €
21561	Mat spéci exploi eau	613 820,42 €	- €
21562	Mat spéci exploi eau	- €	- €
2181	Installations générales, agencements, aménagement	- €	- €
23	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CO</b>	<b>7 286 242,01 €</b>	<b>- €</b>
23	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COU</b>	<b>7 286 242,01 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>		<b>8 818 601,67 €</b>	<b>- €</b>
10	<b>DOTATIONS, FONDS ET RESERVES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
1068	Autres réserves	- €	- €
16	<b>EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>1 748 983,02 €</b>	<b>- €</b>
1641	Emprunts en euros	1 748 983,02 €	- €
1687	Autres dettes	- €	- €
27	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
271	Titres immobilisés	- €	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIÈRES</b>		<b>1 748 983,02 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>10 567 584,69 €</b>	<b>- €</b>
040	Investissement transfert entre section	- €	- €
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EX</b>	<b>10 567 584,69 €</b>	<b>- €</b>
		<b>+</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>		<b>- €</b>
		<b>+</b>
<b>D001 RESULTATS REPORTEES</b>		<b>- €</b>
		<b>=</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES</b>	<b>10 567 584,69 €</b>	





## SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA GUADELOUPE

## BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

DU 01/09/2021  
AU 31/12/2021

Chap.	Libellé (1)	Proposition	Vote
13	SUBV. INVT	2 743 113,36 €	- €
			- €
13111	Agence de l'Eau	36 000,00 €	- €
13118	État AFB	1 154 427,09 €	- €
1312	Régions	500 044,64 €	- €
1313	Département	- €	- €
1317	Budget communautaire Fonds Structurals	342 908,16 €	- €
1318	Budget communautaire Fonds Structurals	709 733,47 €	- €
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES	- €	- €
1641	emprunts et dettes en euros	- €	- €
16441	EMPRUNTS AVEC LT	- €	- €
16449	EMPRUNTS OPTION LT	- €	- €
166	REFINANCEMENT DE DETTE	- €	- €
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 743 113,36 €</b>	<b>- €</b>
10	FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ETAT, EU	- €	- €
1068	Autres réserves	- €	- €
	<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2 743 113,36 €</b>	<b>- €</b>
040	AMORT DES IMMOBILISATIONS	- €	- €
2801	Frais d'établissement	- €	- €
28031	Frais d'études	- €	- €
28033	Frais d'insertion	- €	- €
28051	Logiciels acquis	- €	- €
281355	Amort IGAAC	- €	- €
281531	Amort réseaux d'adduction d'eau	- €	- €
281561	Amort service de distribution d'eau potable	- €	- €
28181	Amort IGAAC	- €	- €
28182	Amort Matériel de transport	- €	- €
28183	Amort Matériel de bureau	- €	- €
28184	Amort Mobilier	- €	- €
28188	Amort Matériels divers	- €	- €
282311	Bâtiment d'exploitation	- €	- €
282531	Réseaux d'eau	- €	- €
282561	service de distribution d'eau potable	- €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATIO	7 824 471,34 €	- €
021	Virment de la section d' exploitation	7 824 471,34 €	- €
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>7 824 471,34 €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>10 567 584,70 €</b>	<b>- €</b>

			+
	RESTES A REALISER N-1		- €
			+
	R001 RESULTATS REPORTES		=
	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULEES</b>	<b>10 567 584,70 €</b>	



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA GUADELOUPE

DU

01/00/2021

AU

31/12/2021

BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE (3)
20	Immobilisations incorporelles	180 000,00 €	- €
21	Immobilisations corporelles (hors biens vivants)	1 779 309,67 €	- €
23	Immobilisations corporelles en cours	7 229 292,01 €	- €
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>9 188 601,68 €</b>	<b>- €</b>
10	Dotations fonds et réserves	- €	- €
16	Emprunt et dettes assimilées	1 748 983,02 €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 748 983,02 €</b>	<b>- €</b>
040	Investissement transfert entre section	- €	- €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>10 937 584,70 €</b>	<b>- €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

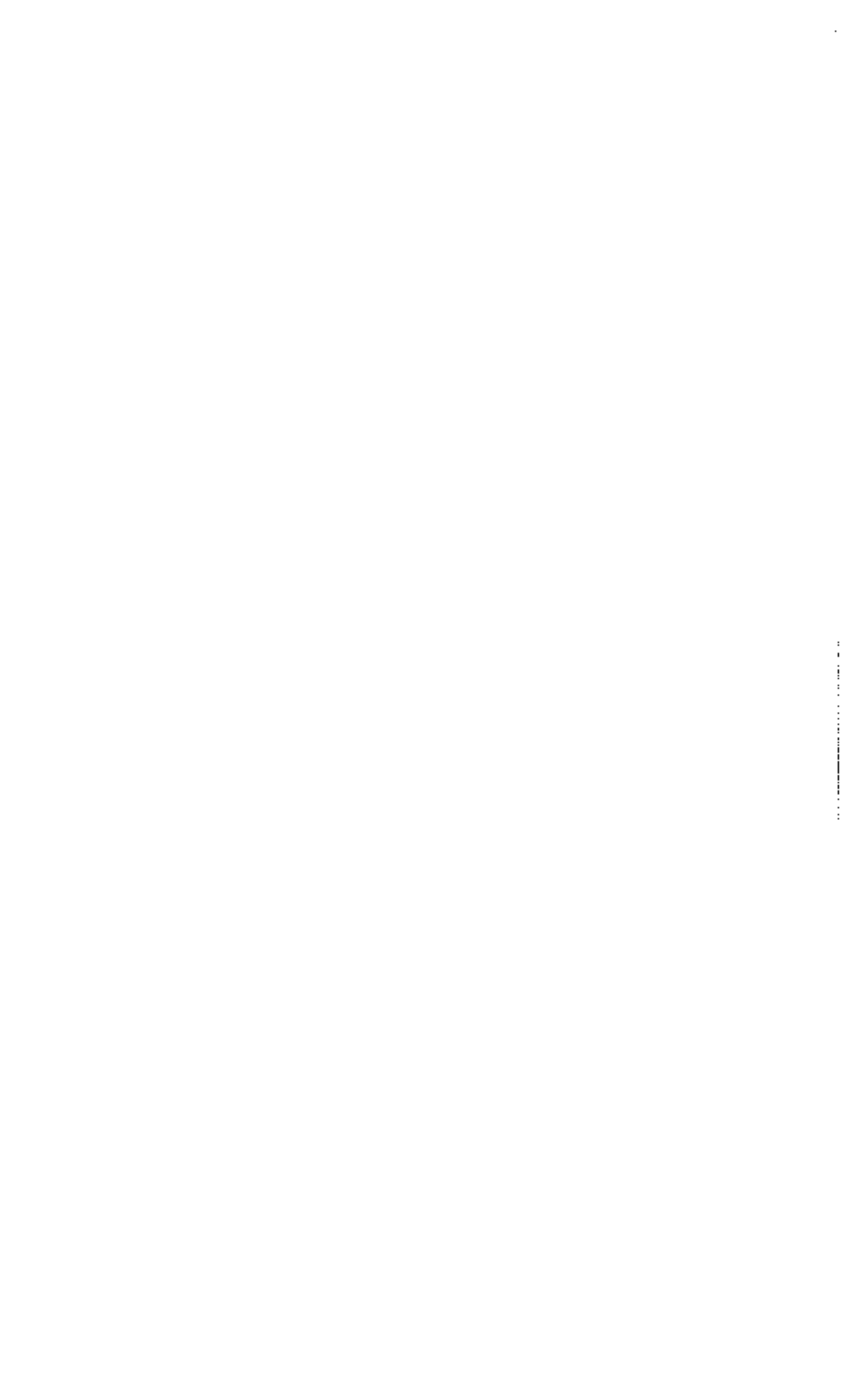
Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE (3)
13	Subv. invt	3 113 113,36 €	- €
16	Emprunt et dettes assimilées	- €	- €
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>3 113 113,36 €</b>	<b>- €</b>
10	Financements de l'actif par l'état, écarts de reévaluation et	- €	- €
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		
040	Amortissements des immobilisations	- €	- €
021	Virement de la section d'exploitation	7 824 471,34 €	- €
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>10 937 584,70 €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 937 584,70 €</b>	<b>- €</b>



**SMGEAG**

**Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et l'Assainissement de la Guadeloupe**

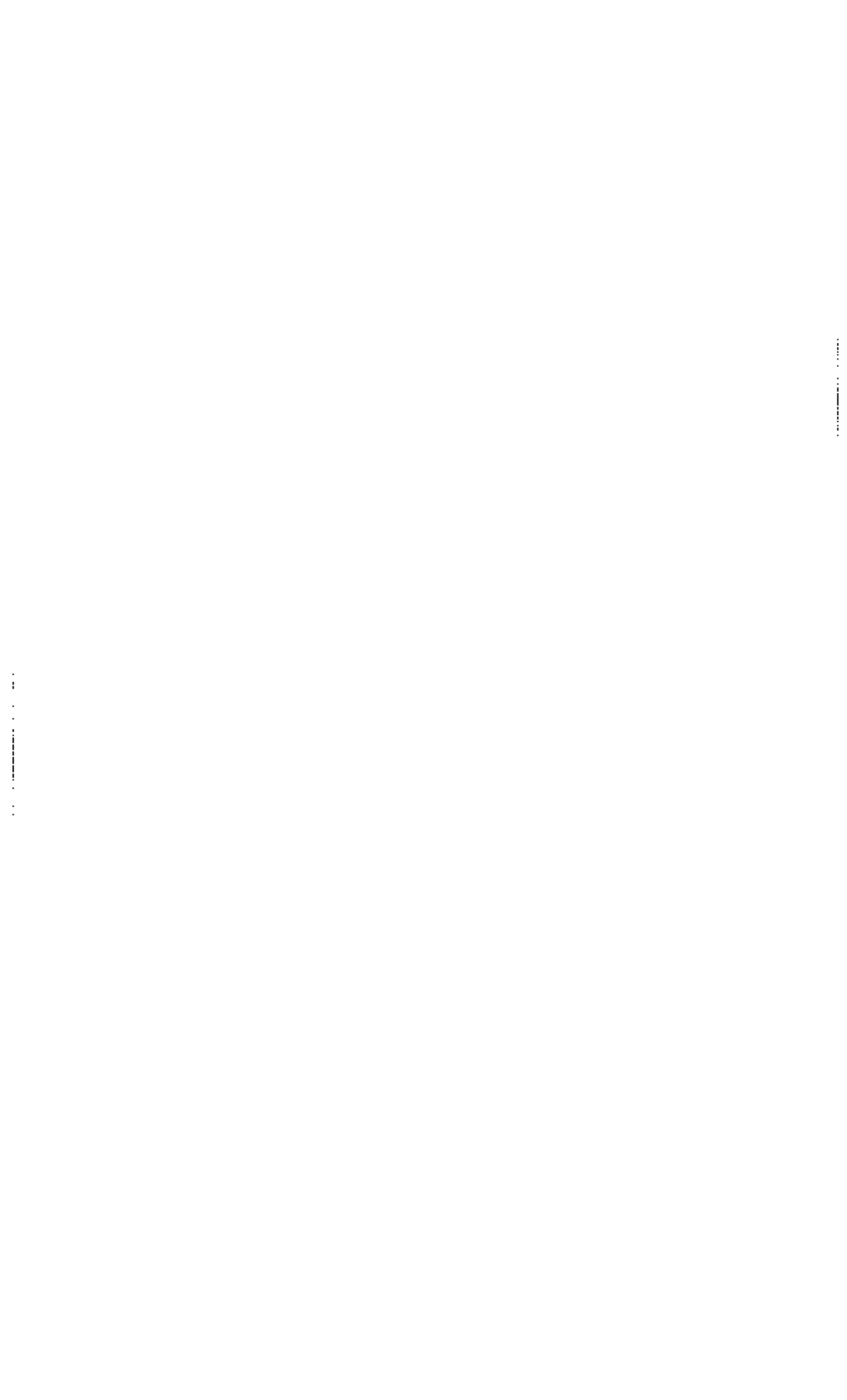
# **ANNEXES**



## ANNEXE N°1 - Tableau des effectifs budgétaires

Le tableau des effectifs budgétaires s'établit comme suit :

Entité de provenance	Etats des effectifs au 01/09/2021
Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes (CAGSC)	141
Communauté d'Agglomération Nord Basse-Terre (CANBT)	4
Eau d'Excellence	131
SIAEAG	112
RENOC	76
Régie de Sainte-Rose	34
Régie de Trois-Rivières	16
Total	514





<b>ANNEXES</b>	
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

**D - ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice ..... 18  
 Nombre de membres présents ..... 18  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 18  
 Pour ..... 18  
 Contre ..... 0  
 Abstentions ..... 0  
 Date de convocation ..... 22/09/2021

VOTES :

Présenté par le Président. (1),

A ... Gosier... le ...24 septembre 2021

Le 24 septembre 2021. (1).

Délibéré par l'assemblée (2), réunion en session ...




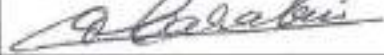

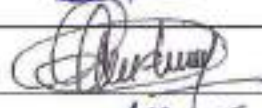


A Gosier, le 24 septembre 2021

Les membres de l'assemblée délibérante. (2)

<b>MEMBRES DU COMITE SYNDICAL</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURES</b>
M. Jean-Louis FRANCISQUE	Président	
Mme Myriam Lucie BROSIUS	Vice-Présidente	
M. Jean BARDAIL	Vice-Président	Pourvoir
Mme Claudine BAJAZET	Vice-Présidente	
M. Ary CHALUS		
Mme Sylvie GUSTAVE dit DUFLO		
M. David MONTOUT		
M. Guy LOSBAR		
M. Ferdy LOUISY		
M. Jean-Philippe COURTOIS		
Mme Isabelle AMIRIELLE JOMIE		
M. Adrien BARON		
M. Camille ELIZABETH		
M. Philippe DEZAC		
M. Eric LATCHOUMANIN		
M. Emmery BEAUPERTHUY		
Mme Nicole Edouard Marie Franze SINIVASSIN		
M. Fabert MICHELY		
M. Justin DESSOUT		

**COURRIER ARRIVÉ LE:**  
**06 OCT. 2021**  
**SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE**



<b>MEMBRES DU COMITE SYNDICAL</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURES</b>
Mme Maddy GARGAR		
M. Didier MERIDAN		
M. Edouard DELTA		
Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN		
M. Blaise MORNAL		
M. Thierry ABELLI		
M. Heric ANDRE		
M. Alain LEON		
M. Jules OTTO		

Certifié exécutoire par ..... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A ....., le .....

**COURRIER ARRIVÉ LE:**

**06 OCT. 2021**

**S/PREFECTURE DE PONTE-À-PITRE**

